



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Landes

Plan Départemental de Formation

2023-2024

ORGANISATION GENERALE

Diffusion sur le blog départemental formation

Table des matières

Organisation générale.....	3
Comment s’inscrire ?	3
1. Les formations prioritaires dans le cadre des 18 heures obligatoires	3
2. Les formations au-delà du cadre des 18 heures obligatoires	3
Les formations sur temps de vacances.	3
Les formations complémentaires	3
Votre profil.....	4
Vous êtes directeur.rice ou chargé.e d’école	4
Vous êtes enseignant.e en Cycle 1	4
Vous êtes enseignant.e en Cycle 2, Cycle 3, sur un poste Ecole Inclusive, vous êtes Titulaire Remplaçant ou Contractuel.	4
Vous êtes à temps partiels	4

Organisation générale

Le plan de formation à candidatures individuelles propose deux catégories de formations : les formations prioritaires qui entrent dans le cadre des 18h et les formations sur Temps de Vacances et les formations complémentaires qui vont au-delà du cadre des 18 heures.

Comment s'inscrire ?

Chaque proposition de formation est reliée à un lien de pré-inscription. Pour vous inscrire, il faut cliquer sur le lien de pré-inscription. Ce lien vous envoie sur ARENA où vous devrez vous identifier puis vous pré-inscrire. La pré-inscription s'effectue par le biais de la plate-forme SOFIA FMO qui enregistre vos pré-inscriptions et générera automatiquement vos Ordres de Missions.

Certaines formations s'adressent uniquement aux enseignants de certaines circonscriptions. Vous ne pourrez choisir que la circonscription dans laquelle vous exercez. Lorsqu'aucune circonscription n'est spécifiée, cela signifie que vous pouvez choisir la session de formation qui vous convient.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos équipes de circonscription ou du [Pôle Formation 40](#) pour toute question.

1. Les formations prioritaires dans le cadre des 18 heures obligatoires

Ces formations viennent compléter l'offre de formation à public désigné. (Plan Maths, Plan Français, Plan laïcité...). Ces formations sont portées par les Missions départementales et se dérouleront tout au long de l'année.

- **Du 18 septembre au 2 octobre** : pré-inscriptions aux formations prioritaires.

2. Les formations au-delà du cadre des 18 heures obligatoires

Les formations sur temps de vacances.

Elles auront lieu les 2 premiers jours ou les 2 derniers jours des vacances d'octobre, des vacances de février et des vacances d'avril. Ces formations seront rémunérées.

- **Du 9 au 14 octobre** : pré-inscriptions aux formations sur temps de vacances d'octobre.

Les formations complémentaires

Ces formations sont portées par les Missions départementales et par les partenaires de l'Education Nationale. Elles se dérouleront tout au long de l'année.

- **A partir du 16 octobre** : présentation du catalogue de formation et pré-inscriptions possible aux formations complémentaires.

Codage utile :

TCS : Tyrosse Côte Sud

MDMHL : Mont De Marsan Haute Lande

DCL : Dax Centre Landes

HC : Hagetmau Chalosse

DSA : Dax Sud Adour

AT : Aire Tursan

MMZ : Mimizan

Votre profil

Vous êtes directeur.rice ou chargé.e d'école

Selon le profil de votre école (en constellation, en auto-évaluation ou évaluation d'école, en plan laïcité), vous pouvez choisir des formations sur le plan de formations spécifiques aux directeurs.

Des propositions de formations viendront compléter l'offre de départ.

[Lien vers le catalogue de formations directeurs](#)

Vous êtes enseignant.e en Cycle 1

Vous êtes en constellation. Cette formation est prioritaire

Vous n'avez pas à vous inscrire sur le plan de formation à candidature individuelle.

Vous êtes enseignant.e en Cycle 2, Cycle 3, sur un poste Ecole Inclusive, vous êtes Titulaire Remplaçant ou Contractuel.

Selon le profil de votre école (en auto-évaluation ou évaluation d'école, en plan laïcité...), vous pouvez choisir des formations sur le plan de formations prioritaires à candidatures individuelles.

[Lien vers le catalogue de formations prioritaires à candidatures individuelles](#)

Vous êtes à temps partiels

- ✓ **Vous êtes à 50 %** : vous bénéficiez de 9 heures de formation continue sur l'année.
 - Priorité 1 évaluation d'école et Laïcité
 - Priorité 2 : Plan Maths et Plan Français
- ✓ **Vous êtes à 75 % ou 80 %** : vous bénéficiez de 12h de formation continue sur l'année
 - Priorité 1 évaluation d'école et Laïcité
 - Priorité 2 : Plan Maths et Plan Français

